

Séance solennelle de rentrée de l'Académie des beaux-arts

mercredi 15 novembre 2023

discours de Laurent Petitgirard,
secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts

« Paroles d'artistes »

La cascade d'annulations d'événements artistiques et culturels engendrée par l'invasion russe en Ukraine, dès le début de la guerre, a marqué les esprits.

Des orchestres et des opéras déprogramment des œuvres de Tchaïkovski Moussorgski, Rachmaninov ou Prokofiev, l'université de Milan suspend les cours sur Dostoïevski, le pompon revenant à ces associations vendéennes qui souhaitaient débaptiser un Collège Soljenitsyne dans la petite commune d'Aizenay.

Dominique Meyer, surintendant du Théâtre de la Scala de Milan, a refusé à juste titre d'annuler les représentations de l'opéra *Boris Godounov* de Moussorgski. Il s'en est expliqué, je le cite :

« *Boris Godounov* est un chef d'œuvre de l'histoire de la musique, cet opéra narre de manière assez abrupte le destin de ce tsar, qui a tué pour arriver au pouvoir et qui n'hésite pas à tuer pour continuer. C'est une parabole sur le destin des dictateurs, et sur le destin du peuple russe. »

Le plus célèbre des cinéastes ukrainiens, Sergueï Loznitsa défendra courageusement ses confrères russes dont les films étaient menacés d'interdiction :

« Il ne faut pas juger les gens sur leurs passeports. On ne peut les juger que sur leurs actes. De nombreux amis et collègues, cinéastes russes, se sont élevés contre cette guerre insensée. Lorsque j'entends, aujourd'hui, des appels visant à interdire les films russes, ce sont ces personnes qui me viennent à l'esprit, ce sont des gens bien, des gens dignes. Ils sont tout autant que nous les victimes de cette agression. Ce qui se déroule sous nos yeux en ce moment est affreux, mais je vous demande de ne pas sombrer dans la folie. »

La malheureuse directive issue des directions générales des affaires culturelles demandant l'arrêt immédiat de tout projet de coopération avec des ressortissants du Mali, du Niger et du Burkina Faso a été opportunément amendée, mais elle souligne le danger de la confusion qui s'installe lors des crises géopolitiques et des conflits entre nations.

Nous devrions savoir tirer les leçons du passé.

La vie musicale française a, d'une façon à certains égards comparable à ce que nous venons de vivre, été très fortement secouée lors de la Première Guerre mondiale.

Dès le début des hostilités avec l'Allemagne des voix de compositeurs, d'interprètes ou même de critiques se sont fait entendre pour exprimer un sentiment nationaliste exacerbé.

En septembre 1914, Camille Saint-Saëns dénonce dans une série d'articles publiés sous le titre « Germanophilie » dans *L'Écho de Paris* l'intérêt du public français pour Wagner, Goethe ou Schiller.

Il appelle à ne plus jouer aucune musique allemande.

Le rejet par Saint-Saëns de tout ce qui est allemand ou austro-hongrois le poussera même à demander que l'on supprime la marche hongroise sur des thèmes de Rakoczy lorsque l'on interprète *La Damnation de Faust* d'Hector Berlioz, idée saugrenue qui ne sera heureusement pas suivie d'effet.

Force est de constater que le public restera beaucoup plus ouvert que bon nombre de professionnels. Les œuvres de Mozart ou Beethoven rencontreront un immense succès les très rares fois où elles seront interprétées.

Vincent d'Indy répondra à la volonté de Saint-Saëns de bannir la musique de Wagner :

« Le beau est toujours beau, d'où qu'il vienne : proscrire Wagner, *ce serait se conduire à la boche...* ».

Le critique musical Jean Marnold expliquera que « cela ne servirait qu'à ménager à Richard Wagner par la suite une rentrée plus triomphale, plus écrasante ».

Et en effet le 15 décembre 1919 le Théâtre du Châtelet refusait du monde pour entendre un concert triomphal consacré à Wagner interprété par l'Orchestre Colonne.

Le 10 mars 1916 naît, Salle Pleyel, une nouvelle association selon la loi de 1901 placée sous la présidence du critique musical Charles Tenroc, la Ligue nationale pour la défense de la musique française.

Ses statuts précisent : « Les membres actifs doivent être Français ou naturalisés français depuis ou moins cinq ans, tout en n'étant pas d'origine austro-allemande »

Tenroc rejoint en cela le Conseil syndical des chefs d'orchestre qui avait exigé l'interdiction totale d'engager tout artiste étranger provenant d'un pays belligérant ou même neutre. Le quota éventuellement réservé aux artistes issus de pays alliés fut limité à 5%.

« Le temps n'est plus où il était élégant de proclamer que l'art n'a pas de patrie – comme si l'art ne remplissait pas un rôle économique et social », précise Charles Tenroc, dont le nom perdura sur la couverture de recueils de mélodies intitulés *Chansons de la vieille France*.

Les statuts de son association prévoyaient l'interdiction de toute musique allemande ou austro-hongroise qui n'était pas entrée dans le Domaine Public. Si elle autorisait Bach, Haydn, Mozart, Beethoven, Mendelssohn, Schumann, elle excluait donc Johannes Brahms, Gustav Mahler, Béla Bartok, Zoltan Kodaly ou encore Arnold Schönberg.

L'ennemi absolu restait Richard Wagner.

Peut-être était-ce dû, au-delà des mythes germaniques, au très grand succès de ses œuvres à Paris et de l'admiration que lui portaient de nombreux compositeurs français.

Alors que, malgré les violentes oppositions nationalistes, Charles Lamoureux venait de présenter Lohengrin en version de concert, Edouard Lalo, le 1^{er} avril 1889, soit six ans après la mort du génial compositeur, interpellait ainsi le directeur de l'Opéra de Paris :

Monsieur le Directeur,

Lohengrin est une œuvre superbe, il est triste que Paris soit la seule capitale qui ne la connaisse pas.

Wagner est un génie qu'il est absolument nécessaire d'étudier et nous devons tous savoir gré à Monsieur Charles Lamoureux de sa vaillante initiative.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Edouard Lalo

Claude Debussy a 54 ans lorsqu'il participe à la fondation de cette Ligue, il signe ses œuvres « Claude de France » et sa relation avec Maurice Ravel, de 13 ans son cadet, s'est nettement distendue.

À 40 ans, Ravel est devenu une figure majeure de la musique française, *Daphnis et Chloé*, créé en 1912 au Châtelet, l'a consacré comme l'un des plus grands compositeurs de son temps.

Il est donc bien évidemment sollicité pour entrer dans la Ligue nationale pour la défense de la musique française. Réformé par l'armée du fait de sa petite taille, il s'est fait engager comme ambulancier.

Sa réponse est un modèle de hauteur de vue, de générosité et de tolérance qui devrait inspirer bon nombre de censeurs zélés qui prolifèrent dans le monde culturel lors des conflits.

Je veux vous lire intégralement cette page extraordinaire :

« Zone des Armées, 7 juin 1916

Messieurs,

Un repos forcé me permet enfin de répondre à l'envoi de la notice et des statuts de la Ligue nationale pour la défense de la musique française. Excusez-moi, je vous prie, si je n'ai pu vous écrire plus tôt : mes diverses mutations, mon service aventureux ne m'ont guère laissé de loisirs jusqu'ici.

Excusez-moi aussi de ne pouvoir adhérer à vos statuts. La lecture attentive de ceux-ci et de votre notice me l'interdit.

Bien entendu, je ne puis que louer votre « idée fixe du triomphe de la Patrie », qui me poursuit moi-même depuis le début des hostilités. En conséquence, j'approuve pleinement le « besoin d'action » d'où est né la Ligue nationale. Ce besoin d'action a été si vif chez moi qu'il m'a fait quitter la vie civile, alors que rien ne m'y obligeait.

Où je ne puis vous suivre, c'est lorsque vous posez en principe que « le rôle de l'Art musical est économique et social ».

Je n'avais jamais considéré la musique ni les autres arts sous ce jour-là.

Je vous abandonne volontiers ces « films cinématographiques », ces « disques phonographiques », ces « auteurs de chansons ». Tout cela n'a que des relations lointaines avec l'art musical. Je vous abandonne même ces « opérettes viennoises », pourtant plus musicales et d'une facture plus soignée que les produits similaires de chez nous. Cela, comme tout le reste, serait plutôt du domaine « économique ».

Mais je ne crois pas que pour la « sauvegarde de notre patrimoine artistique national » il faille « interdire d'exécuter publiquement en France des œuvres allemandes et autrichiennes contemporaines, non tombées dans le domaine public ».

S'il ne peut être question de « répudier, pour nous et les jeunes générations, le classique qui constitue l'un des monuments immortels de l'humanité », il doit être encore moins question « d'écarter de chez nous, pour longtemps », des œuvres intéressantes, appelées peut-être à constituer à leur tour des monuments, et desquelles, en attendant, nous pouvons tirer un enseignement utile.

Il serait même dangereux pour les compositeurs français d'ignorer systématiquement les productions de leurs confrères étrangers et de former ainsi une sorte de coterie nationale : notre art musical, si riche à l'époque actuelle, ne tarderait pas à dégénérer, à s'enfermer en des formules poncives.

Il m'importe peu que Monsieur Schoenberg, par exemple, soit de nationalité autrichienne. Il n'en est pas moins un musicien de haute valeur, dont les recherches pleines d'intérêt ont eu une influence heureuse sur certains compositeurs alliés, et jusque chez nous.

Bien plus, je suis ravi que Messieurs Bartók, Kodály et leurs disciples soient hongrois, et le manifestent dans leurs œuvres avec tant de saveur.

En Allemagne, à part Monsieur Richard Strauss, nous ne voyons guère que des compositeurs de second ordre, dont il serait facile de trouver l'équivalent sans dépasser nos frontières. Mais il est possible que bientôt de jeunes artistes s'y révèlent, qu'il serait intéressant de connaître ici.

D'autre part je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire prédominer en France et de propager à l'étranger toute musique française, quelle qu'en soit la valeur.

Vous voyez, Messieurs, que sur bien des points mon opinion est assez différente de la vôtre pour ne pas me permettre l'honneur de figurer parmi vous.

J'espère néanmoins continuer à « faire acte de Français » et à me « compter parmi ceux qui voudront se souvenir ».

Veillez croire, Messieurs, à l'expression de mes sentiments distingués.

Maurice Ravel »

La réponse de Charles Tenroc, Président de la Ligue Nationale pour la défense de la musique française, ne se fera pas attendre :

« Je suis ravi d'apprendre à quel point vous appréciez la haute valeur du musicien, Schönberg, la saveur de Bartok, Kodaly et leurs disciples. La Ligue Nationale sera là, au moment opportun, pour prévenir votre admiration contre un sacrifice éventuel, trop pénible pour le public, de votre propre musique ».

Alors qu'un nouveau conflit vient de se déclencher au Proche-Orient avec des scènes atroces qui nous ramènent 80 années en arrière, permettez-moi d'avoir une pensée émue pour un homme qui devrait depuis longtemps être honoré par le prix Nobel de la paix, le pianiste et chef d'orchestre Daniel Barenboïm, qui a fondé en 1999 avec l'écrivain américano-palestinien Edward Saïd le West-Eastern Divan Orchestra.

Cet orchestre est la réunion de jeunes instrumentistes d'Israël, Syrie, Liban, Égypte, Jordanie, territoires palestiniens dans le but de promouvoir le dialogue et la paix entre Juifs et Arabes.

Les musiciens d'origine palestinienne et israélienne du West-Eastern Divan Orchestra sont eux aussi directement touchés par la situation actuelle.

Les représentations de l'orchestre sont à l'arrêt depuis le 7 octobre.

Les cours de l'Académie Barenboïm-Saïd, à Berlin, où sont formés des étudiants du Proche-Orient, se poursuivent.

Lundi 23 octobre se tenait un concert des étudiants, dirigé par Daniel Barenboïm qui indique, je le cite : « Cela peut sembler peu, mais le simple fait que des musiciens arabes et israéliens partagent un pupitre à chaque concert et jouent ensemble est pour nous d'une immense valeur. »

Permettez-moi de souhaiter que cet orchestre survive à ce cauchemar et démontre ainsi la supériorité de l'Art sur la barbarie.

Laurent Petitgirard